

Forum 2008 sur la qualité des données
Questions et réponses

Q. L'environnement test du BAC pour le Plan statistique automobile (PSA) pourrait-il être conçu de manière à ce que si un fichier test est rejeté, les raisons pour ce rejet soient données?

R. *Le BAC identifiera les raisons du rejet d'un fichier et s'assurera que les messages décrivant ces motifs soient affichés et suffisamment descriptifs.*

Q. Y a-t-il un moyen d'ajuster l'écran du système pour qu'on puisse voir toute la section horizontalement dans la fenêtre?

R. *Le BAC fera des recherches à ce sujet mais puisqu'il s'agit d'une limite de la fonctionnalité de Microsoft, notre capacité de corriger cette situation peut être limitée.*

Q. Nous avons besoin de la soumission en vrac pour plusieurs champs :

- a) NIV
- b) RTA
- c) NPC
- d) Code postal

R. *D'après les commentaires que le BAC a reçu lors du forum sur la qualité des données, nous examinerons cette question plus à fond et remettrons en question l'approche actuelle.*

Q. En ce qui a trait à la soumission en vrac, avez-vous des exemples illustrant que cette fonction n'a pas fourni la meilleure qualité des données qui soit? (Nous avons l'impression que la soumission en vrac permettrait aux utilisateurs de modifier une valeur pour toutes les transactions de police et non pas partout dans un lot).

R. *La version précédente de la soumission en vrac, en plus de soumettre en vrac par ID de contrat/ du sinistre, permettait vraisemblablement aux utilisateurs de modifier un champ en remplaçant une valeur par une autre dans un lot au complet, ce qui peut facilement se solder par une piètre qualité des données.*

Q. Peu de temps après la mise en œuvre du système, nous avons reçu l'avis que le fichier Nombre de sinistres était mis de côté. Il est très difficile de répondre ou de réagir lorsque nous recevons un avis moins d'un mois avant que le changement soit mis en œuvre.

R. *La déclaration du nombre de sinistres n'est pas une exigence nouvelle et nous continuons d'avoir des problèmes avec cet aspect de la déclaration des données. Le BAC a communiqué avec l'industrie, de manière globale, à maintes reprises concernant ce problème et a aussi rencontré individuellement les sociétés et leur a offert des présentations pour les garder au courant.*

Le nombre exact de sinistres déclarés est très important parce qu'il affecte plusieurs produits du BAC. La décision de mettre les lots de côté a été prise afin d'accélérer une blessure qui semblait avoir été laissée sans traitement.

Q. Durant le processus de correction des erreurs, nous notons que le temps de réponse sur le site Internet est très lent. Est-ce que cela sera corrigé bientôt?

R. Nous examinons présentement la question et nous collaborons avec certaines sociétés déclarantes dans le but d'améliorer la situation.

Q. On nous a souvent répété que nous sommes les seuls à avoir un problème de lenteur avec le système de déclaration. Ce problème avait été mentionné dans un commentaire lors du forum de la qualité des données et un sondage à mains levées a démontré qu'il en était autrement. Est-ce que ce problème sera réglé?

R. Nous examinons présentement la question et nous collaborons avec certaines sociétés déclarantes dans le but d'améliorer la situation.

Q. Planifiez-vous mettre à jour ou modifier les plans Responsabilité civile des entreprises et IALO?

Si oui, quel serait l'échéancier approximatif?

R. Il n'y a actuellement aucun plan de modification de ces plans statistiques, bien que tout changement au plan IALO sera pris en considération dans le cadre de la mise en œuvre du système DRSSAA.

Q. Il serait très efficace d'avoir un bouton « Soumettre » au bas de l'écran de correction des erreurs ou encore de permettre à la touche Entrée (Enter) d'assumer la fonction « Soumettre ». Prévoyez-vous instaurer une fonction semblable?

R. Nous travaillons présentement à l'élaboration de cette fonctionnalité.

Q. Les séances expirent trop rapidement. Le BAC s'affaire-t-il à trouver une solution?

R. Nous examinons ce problème plus à fond.

Q. Les experts en sinistres de tierce partie déclarent de nouveaux sinistres à vérifier. On déclare le NIV de 17 caractères au complet, l'utilisateur entre le sinistre lorsque la transaction financière est créée et déclarée. Le BAC rejette avec la raison NIV invalide. Il se passe plusieurs semaines avant que l'expert en sinistres écrive à l'expert en sinistres de tierce partie qui doit à son tour communiquer avec l'assuré et ensuite avec l'expert en sinistres pour corriger les données. Entre-temps, nous avons une très courte période de temps pour corriger les erreurs. Quels sont les frais et comment sont-ils imputés aux transactions erronées?

*R. Il y a deux types de frais qui peuvent être imputés aux transactions erronées. Des **frais de traitement des erreurs ordinaires** sont imputés à chaque transaction qui a été corrigée ou qui entraîne une mise à jour de la base de données. Des **frais d'erreurs non corrigées** ne sont imputés que lorsque les transactions n'ont pas été corrigées dans le délai prescrit (le délai pour corriger les transactions est de 30 jours après la date d'échéance de la déclaration) et que la transaction demeure erronée dans la base de données du BAC. Les taux de ces frais se fondent sur le pourcentage d'erreur de la déclaration initiale. Veuillez consulter la page 11 du Manuel des frais de déficience de l'ASAG*

(disponible sur le site Web de la Gestion de la qualité des données) pour obtenir plus de précisions sur le calcul des frais.

Q. Dans nombre de scénarios, nous trouvons que le numéro de permis de conduire de l'assuré ou du tiers n'est pas déclaré lorsqu'un nouveau sinistre est déclaré. La raison le plus souvent invoquée pour ne pas donner un numéro de permis est que, d'après la loi sur la protection des renseignements personnels, une personne n'est pas tenue de divulguer ces renseignements à une société d'assurance, peu importe si la personne est responsable ou non de l'accident.

R. Si le numéro de permis d'un tiers n'est pas disponible, une autre valeur peut être déclarée. Vous trouverez cette autre valeur dans le PSA. Dans les cas où les renseignements de l'assuré (le conducteur principal, par exemple) ne figurent pas au dossier, veuillez consulter le PSA pour connaître les autres valeurs à déclarer.

Q. Cette question est au sujet des numéros d'identification des compagnies du conducteur tiers : Est-ce qu'une date logique peut être ajoutée au système du BAC afin de vérifier la date d'entrée en vigueur et la date d'expiration d'un numéro de compagnie en particulier? (Si un numéro de compagnie du conducteur tiers existait au moment du sinistre, les utilisateurs ne devraient pas recevoir un message d'erreur indiquant que la compagnie n'existe plus).

R. Nous examinons actuellement cette question.

Q. Cette question concerne les véhicules à l'extérieur de la province en ce qui a trait au code postal décrivant l'emplacement du véhicule : Si un contrat de l'Ontario assure un véhicule dont le lieu de garage est situé au Québec, le code postal de l'emplacement du véhicule pour ce véhicule en particulier entraînera une erreur lorsque le BAC recevra les données parce que la RTA (code postal de l'emplacement du véhicule) doit être situé en Ontario. Le seul moyen de corriger cette erreur est de remplacer le code postal de l'emplacement du véhicule au Québec par un code de l'Ontario, ce qui en fait transmettra des données erronées au BAC. L'application du BAC devrait-elle créer des erreurs lorsque nous envoyons des données valides et exactes?

R. Si un véhicule est tarifé en Ontario (par ex. le territoire statistique est en Ontario), la RTA (code postal de l'emplacement du véhicule) devrait tenir compte du même emplacement que le territoire statistique et NON celui du titulaire de police.

Q. Cette question concerne les numéros de permis de conduire de l'Alberta : Bien que nous ayons déterminé que l'erreur « Numéro de permis de conduire de l'Alberta » est générée en tant qu'erreur de l'utilisateur, nous aimerions aviser le BAC que nous sommes incapables d'obtenir l'algorithme approuvé par le gouvernement pour les numéros de permis de conduire de l'Alberta. Par conséquent, nous sommes dans l'impossibilité de faire quelque changement que ce soit au système pour corriger le problème. Qu'allez-vous faire de ces erreurs?

R. La disponibilité de l'algorithme ne nous aidera pas à corriger le numéro de permis de conduire. Cela ne ferait que confirmer que le numéro de permis de conduire est invalide. La ressource suivante de l'Alberta pourrait vous fournir de plus amples détails : moves.support@gov.ab.ca.

**Q. i) Pourquoi les utilisateurs ont-ils besoin de tant de mots de passe?
ii) Pourquoi les utilisateurs ne peuvent-ils pas ouvrir plus d'une application à la fois?
iii) Le nombre d'étapes pour accéder aux renseignements au plus bas niveau est dans l'analyse test?**

R. Les applications du BAC ne permettent pas une identification unique. Par contre, nous travaillons continuellement à améliorer nos sites Web et nos applications.

Q. Pourquoi le BAC ne peut-il pas fournir un document qui exposerait les règles et lignes directrices sur la façon de déclarer les primes applicables aux avenants, c'est-à-dire des lignes directrices qui illustreraient pour quelles garanties les primes des avenants devraient être déclarées. Je comprends que ce serait une garantie à laquelle l'avenant s'applique mais, puisque je suis un technicien, comment puis-je savoir de quelle garantie il s'agirait? Nous avons besoin de lignes directrices pour définir cela pour nous.

R. Les tentatives de création de lignes directrices se sont avérées infructueuses dans le passé en raison de la diversité considérable des assureurs. Veuillez consulter le service de l'évaluation des risques ou de l'actuariat de votre compagnie.

Q. En ce qui a trait au « système d'avertissement précoce », les règles d'anomalie des données seront-elles communiquées aux assureurs?

R. Les règles d'anomalie des erreurs sont réservées à l'usage interne seulement. Bien que nous ayons l'intention de les passer en revue avec un comité de l'industrie, nous ne prévoyons pas les publier.

Q. Le rapport de productivité peut-il être mis à la disposition d'utilisateurs autres que les coordonnateurs de déclarations statistiques?

R. Nous modifions présentement notre système pour permettre aux coordonnateurs de la correction des erreurs d'avoir accès à ce rapport.

Q. Quand le calendrier des cours de formation de la Gestion de la qualité des données sera-t-il disponible?

R. Le calendrier est affiché sur le site Web de la Gestion de la qualité des données sous le nouveau lien « Cours de formation » que vous trouverez dans le menu situé du côté gauche de l'écran. Veuillez utiliser le lien suivant pour accéder au site Web de la Gestion de la qualité des données : http://www.ibc.ca/fr/DQ_Management/index.asp.